

Barème d'honoraires de transactions TTC à la charge du vendeur à compter du 14 Juin 2018

Prix de vente	Nos honoraires
De 1€ à 20 000€	2 000€ TTC
De 20 001€ à 50 000€	5 000€ TTC
De 50 001€ à 75 000€	7 000€ TTC
De 75 001€ à 100 000€	8 000€ TTC
De 100 001€ à 150 000€	9 000€ TTC
De 150 001€ à 200 000€	10 000€ TTC
De 200 001€ à 250 000€	11 000€ TTC
De 250 001€ à 300 000€	12 000€ TTC
De 300 001€ à 350 000€	13 000€ TTC
De 350 001€ à 400 000€	15 000€ TTC
De 400 001€ à 450 000€	16 000€ TTC
De 450 001€ à 500 000€	18 000€ TTC
De 500 001€ et au-delà	4% TTC

Pour tous types de biens : Pavillons, appartements, terrains, immeubles, locaux commerciaux, fonds de commerce, box, parking.

Nos honoraires sont à la charge du vendeur par défaut. Ils comprennent les prestations de : Rédaction du mandat de vente, publicités diverses, visites, négociation, constitution du dossier de vente ainsi que la rédaction du compromis de vente. Toutefois, dans cas exceptionnel, nos honoraires peuvent être à la charge de l'acquéreur.